



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
Reçu en préfecture le 25/04/2022
Affiché le 25/04/2022
ID : 038-200040111-20220412-22_084-DE

SLOW

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_084

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 6 avril 2022

**OBJET : VALIDATION DU
SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE
PORTE PAR LE PNRC**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
---	--

CONSIDÉRANT la délibération communautaire du 23 mars 2021 actant le choix de ne pas prendre la compétence mobilité ;

CONSIDÉRANT la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de Cœur de Chartreuse et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, signée le 3 janvier 2022 pour une durée de 6 ans ;

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de réduire l'usage de la voiture individuelle et de développer l'usage des modes actifs sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable porté par le Parc Naturel régional de Chartreuse, qui couvre l'ensemble du territoire de Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que ce schéma a intégré les études et documents cadres existants tels que le PLUi-H de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse représente globalement 85% des propositions du Schéma Directeur Cyclable, pour ce qui concerne les infrastructures et le jalonnement ;

CONSIDÉRANT que ce schéma a été pensé afin de mailler avec les projets des territoires voisins ;

ÉTANT DONNÉ la concertation menée auprès des 17 communes du territoire tout au long de la démarche de réalisation du schéma et notamment sur le choix des scénarios retenus ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le schéma directeur cyclable porté par le PNRC
- **VALIDE** ce document en tant que schéma directeur cyclable du territoire Cœur de Chartreuse, pour les parties de ce document qui portent spécifiquement sur le territoire.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 21 avril 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

